

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**NICOX SA**  
(Eurolist)

Par courrier des 30 et 31 octobre 2006, reçus les 6 et 7 novembre 2006, la société OppenheimerFunds, Inc. (1) (2 World Financial Center 225 Liberty Street, New York, NY 10080, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 octobre 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société NICOX SA et détenir pour le compte desdits fonds et clients, 9 514 713 actions NICOX SA représentant autant de droits de vote, soit 25,01% du capital et des droits de vote de cette société (2).

- 
- (1) OppenheimerFunds, Inc. est un "*investment adviser*" régi par l'"*US Investment Advisers Act*" de 1940. Les actions de la société NICOX SA sont détenues pour le compte de clients uniquement pour des objectifs d'investissement. OppenheimerFunds, Inc. et ses clients n'exercent et n'ont pas l'intention d'exercer le contrôle de cette société. OppenheimerFunds, Inc. dispose généralement du droit de vote sur les actions détenues pour le compte de ses clients.
  - (2) Sur la base d'un capital composé de 38 048 033 actions représentant autant de droits de vote.